

Soutien au Fonds Solidarités-Jeunesses



Le **Fonds Solidarités-Jeunesses** a été créé en 2009
pour soutenir **les activités et les œuvres des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul**.

Il a pour finalité de promouvoir ces œuvres, éducatives et sociales, entreprises dans l'esprit de Saint Vincent de Paul, prioritairement en faveur des milieux socialement défavorisés.

Il permet ainsi :

- de soutenir la création et le développement d'œuvres éducatives en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles, spécialement les patronages des Oblats ;
- d'aider concrètement et personnellement les enfants et adolescents victimes de conditions sociales défavorables dans leur croissance humaine et chrétienne au sein de ces œuvres ;
- d'attribuer des bourses d'études et d'assurer des moyens de formation à ceux qui veulent apporter leur collaboration à ces œuvres éducatives et sociales, tout spécialement les jeunes religieux, futurs Pères et Frères.

*** Le Fonds Solidarités-Jeunesses est juridiquement un fonds de dotation.**

À ce titre, il donne droit aux réductions d'impôts :

- **Pour les particuliers**, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable du donateur.

Vous donnez	Vous déduisez 66%	Votre don vous coûte réellement
50	33	17
100	66	34
200	132	68

- **Pour les entreprises**, 60% du montant de leurs versements sont déductibles de leurs impôts à concurrence de 5% de leur chiffre d'affaires.

(Si le montant dépasse les 5% du chiffre d'affaires ou si l'entreprise a un résultat déficitaire, elle pourra reporter sur cinq ans l'avantage fiscal pour cet excédent)

Vous donnez	Vous déduisez 60%	Votre don vous coûte réellement
200 €	120 €	80 €
500 €	300 €	200 €
1 000 €	600 €	400 €

- **Pour les personnes assujetties à l'IFI** (Impôt sur la Fortune immobilière), vous bénéficiez d'une réduction d'IFI égale à 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €. **Pour cela, nous contacter.**

Vous donnez	vous déduisez 75%	Votre don vous coûte réellement
500 €	375 €	125 €
1 000 €	750 €	250 €
2 000 €	1 500 €	500 €

*** Les donations, les legs et assurances-vie peuvent aussi être reçus par le Fonds Solidarités-Jeunesses, fonds de dotation exonéré des droits et taxes prévus en matière de successions.**

Pour tout renseignement et l'envoi de vos dons :

Fonds Solidarités-Jeunesses – Père François RINEAU – 9 rue abbé Fontanille 43000 Espaly Saint Marcel

☎ 06 89 47 12 05 / fonds.solidarites.jeunesses@gmail.com

BON DE SOUTIEN

- 1 journée de colonie de vacances : 35 €
- 1 journée de séminariste : 45 €
- 1 mois d'électricité au Patro : 130 €



OUI, je soutiens les œuvres des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul,
et je fais un don de :

PARTICULIERS

Par chèque ou par virement

- 30 € 50 € 80 €
 100 € 150 €
 Autre montant : €

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal

- par courrier
 par mail :@.....

Par chèque :

à l'ordre de *Fonds Solidarités-Jeunesses*

Par virement (*) :

Fonds Solidarités-Jeunesses

IBAN : FR7630003012110003726283538

BIC : SOGEFRPP

ENTREPRISES

Par chèque ou par virement

- 250 € 500 € 1 000 €
 Autre montant : €

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal

- par courrier
 par mail :@.....

Par chèque :

à l'ordre de *Fonds Solidarités-Jeunesses*

Par virement (*) :

Fonds Solidarités-Jeunesses

IBAN : FR7630003012110003726283538

BIC : SOGEFRPP

DONS I F I

Contactez directement le Père François RINEAU

9, rue abbé Fontanille

43000 Espaly Saint Marcel

☎ 06 89 47 12 05

fonds.solidarites.jeunesses@gmail.com

(*) Merci de ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées pour l'envoi du reçu fiscal.